

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Septembre 2025**
■ INJEPS-2025/14

Mixité sociale et conseils de jeunes

Les effets des modalités d'organisation
sur la participation des jeunes –
SYNTHÈSE

SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Ingrid TUCCI (coordination), chargée de recherche CNRS, LEST
- Cathel KORNIG, chercheuse associée, LEST
- Isabelle RECOTILLET, chercheuse associée, LEST

Les conseils de jeunes ont été mis en place dans le but de favoriser la prise en compte de la parole des jeunes dans les collectivités territoriales et nombre de jeunes sont passés par ce dispositif pour faire l'apprentissage de la citoyenneté, du fonctionnement des institutions, ou encore pour mettre en place des projets concrets dans les territoires. Beaucoup d'entre elles et eux ont, par ce biais, acquis des compétences sociales, cognitives, culturelles ou encore techniques, comme l'a montré un précédent rapport sur les conseils de jeunes et les jeunes engagés¹.

La population des jeunes conseiller·ères se démarque toutefois de la population des jeunes en général de par leurs caractéristiques sociales en moyenne plus favorables. La recherche sur laquelle porte ce rapport est fondée sur le constat d'une faible mixité sociale dans les instances participatives proposées aux jeunes au travers des conseils de jeunes² alors que leur composition semblait plus homogène dans les années 1990³. La thèse principale développée dans ce rapport s'inscrit dans la continuité de la note critique de Sawicki et Siméant⁴ sur les recherches en sociologie de l'engagement militant dans laquelle les auteur·rices montrent, notamment, comment les modalités d'organisation de cet engagement conduisent les organisations à retenir certains profils d'individus au détriment d'autres. Ainsi, dans la perspective de cette **approche mettant l'accent sur le rôle du « façonnage organisationnel »**⁵, **les modes de mise en œuvre et d'organisation des conseils de jeunes participeraient, sans que cela soit recherché, à attirer certains jeunes en particulier et, en creux, à en mettre à distance d'autres**, produisant ainsi une homogénéité sociale, ou pour le dire autrement, une faible mixité sociale.

Pour étayer empiriquement cette thèse, une enquête de terrain a été menée entre juin 2022 et septembre 2023 sur six conseils de jeunes à des niveaux territoriaux variés, auprès d'élu·es, d'animateur·rices de conseils de jeunes, d'intermédiaires du secteur social ou de l'emploi, et de jeunes conseiller·ères ou ex-conseiller·es ayant abandonné en cours de mandat ou encore de jeunes non engagés dans un conseil. Au total, 37 personnes ont été interrogées dans le cadre d'entretiens semi-directifs individuels et collectifs. Ces entretiens, menés avec les différents acteur·rices impliqué·es dans la création, le recrutement des candidat·es, la gestion et l'animation des conseils de jeunes, ont permis d'analyser et d'identifier, à chaque étape de la mise en place et de la vie d'un conseil, les facteurs organisationnels qui peuvent contribuer à mettre à distance une partie des jeunes, dont notamment celles et ceux issu·es des milieux populaires ou des quartiers socialement défavorisés.

Un premier constat sur les terrains étudiés est que, dans la majeure partie des conseils de jeunes interrogés, **la motivation pour la création d'un conseil de jeunes n'a pas été formulée de manière très précise**. Un certain flou existe souvent quant aux objectifs poursuivis dans la mise en place du conseil de jeunes, qui s'accompagne alors d'un manque de stratégie sur le ciblage des jeunes à recruter. **La seule intention de « monter un conseil de jeunes », sans engager une réflexion sur les manières d'atteindre différents publics au sein d'une jeunesse plurielle, n'est pas suffisante pour atteindre celles et ceux qui sont les plus en retrait des institutions.**

¹ Tucci I., Recotillet I., Berthet T., Bausson S., 2021, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, INJEP Notes & Rapports [en ligne](#).

² Lardeux L. 2015, *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, INJEP Notes & rapports. ; Tucci I., Recotillet I., Berthet T., Bausson S., 2021, *op. cit.*

³ Rossini N., 1999, « Expérience citoyenne et expérimentation sociale : les conseils d'enfants et de jeunes », *Diversité*, n° 118, p. 110-18.

⁴ Sawicki F., Siméant J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 51, p. 97-125

⁵ *Ibid.*

Ce premier résultat nous amène à un deuxième constat. En l'absence de discussion collective sur les attendus et les objectifs du conseil de jeunes, et en l'absence de temps dédié sur ce sujet, les professionnel·les en charge du montage des conseils de jeunes vont chercher à recruter des jeunes, le plus souvent sur la base de critères issus de leurs expériences et représentations individuelles. **Il ressort en effet que dans plusieurs conseils, les caractéristiques attendues d'un·e jeune qui pourrait s'engager renvoient à des attributs individuels comme le fait d'être motivé, sérieux, fiable et assidu, sans que cela soit toujours discuté pour autant.** Certain·es n'auraient alors pas le profil supposé, ou auraient d'autres centres d'intérêt, davantage tournés vers les loisirs.

Selon les moyens dédiés aux conseils de jeunes, la configuration territoriale et la temporalité de leur mise en œuvre, les intermédiaires mobilisés et mobilisables diffèrent. L'information sur la possibilité de candidater à un conseil de jeunes se fait souvent via les établissements scolaires (collèges et/ou lycée en fonction des âges ciblés), mais aussi via les acteurs socioéducatifs, de l'insertion ou encore de l'emploi (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, associations partenaires de la ville, missions locales, etc.) et, enfin, via les jeunes et leurs réseaux eux-mêmes. Le travail d'information varie selon les territoires pouvant aller d'une information sans interaction directe (mail, flyer, affichage dans l'espace public, site internet), à la présentation par les professionnel·les en charge du conseil, par des intermédiaires (personnels des établissements scolaires, centres sociaux, missions locales...), voire par les jeunes conseillers et conseillères lors de réunions d'information auprès du jeune public.

L'implication des intermédiaires, lorsqu'ils sont mobilisés, dépend également de l'intérêt qu'ils et elles portent à cette thématique et du temps qu'ils et elles peuvent y consacrer. **En l'absence de cadrage de la part des professionnel·les chargés de monter les conseils de jeunes, les intermédiaires peuvent également proposer de candidater aux jeunes qui leur semblent les plus en capacité.** Dans les établissements scolaires, par exemple, les délégué·es de classe représentent une cible privilégiée⁶, entraînant du même coup l'exclusion de celles et ceux qui ont moins d'expériences de la représentation⁷ et qui pourraient donc davantage profiter de cette expérience. Nous avons observé ce ciblage de jeunes supposés être les plus en capacité de participer, également parmi les intermédiaires les plus proches des publics socialement défavorisés. Il peut s'agir alors de donner une bonne image de la structure et des jeunes qui la fréquentent, en pré-sélectionnant des jeunes sur des caractéristiques individuelles supposées comme essentielles dans le bon exercice de la fonction de jeune élu·e.

Les différents intermédiaires, faute de discussion collective sur les critères à retenir et sur les possibilités existantes pour recruter le plus largement possible, évaluent souvent cette capacité supposée à la citoyenneté à partir de leurs expériences et représentations, ce qui participe à désaffilier une partie des jeunes des quartiers ou de milieux populaires. Des phénomènes de recrutement « par capillarité et par affinité des habitus »⁸ sont observés parmi les différents acteurs impliqués, contribuant ainsi à un manque de mixité sociale. Même si, dans nos échanges, les professionnel·les s'interrogent sur ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour toucher des jeunes de différents milieux sociaux, l'absence d'objectif de mixité laisse la place à une forme de sélection sociale

⁶ Caille J.-P., Didier M., 2021, « L'engagement dans le cadre du collège : une affaire de bons élèves ? », *INJEP Analyses & synthèses* n° 53 [\[en ligne\]](#).

⁷ Loncle P., 2008, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, Paris, L'Harmattan/INJEP.

⁸ Sawicki F., Siméant J., 2009a, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 51, p. 97-125

alimentée par les représentations des acteurs et une tendance à l'isomorphisme institutionnel⁹ dans le montage des conseils de jeunes.

Enfin, les moyens humains et financiers des conseils de jeunes structurent leur activité, et donc l'intérêt et l'engagement des jeunes conseillers et conseillères (et par là même façonnent l'organisation). De la même façon, le temps, la charge de travail attendu ou encore les coûts liés aux transports et à l'équipement peuvent freiner l'intérêt des jeunes à s'engager, notamment de celles et ceux dont les situations socioprofessionnelles et familiales ne sont pas favorables. Les inégalités de ressources peuvent éclairer les situations de décrochage du conseil ou, tout simplement d'engagement initial. Enfin, le type d'activité possible ou imposée et le cadre normatif dans lequel se déroulent les activités du conseil peuvent être un frein à l'engagement.

Le type de travail demandé aux jeunes conseillers et conseillères ainsi que la marge de liberté qu'ils ou elles ont durant leur mandat va également contribuer à une partie du turn-over et à la défection souvent observée dans les conseils de jeunes. **Les équipes, les moyens d'animation, mais aussi les formes que peuvent prendre le travail des conseillères et conseillers peuvent être des facteurs d'exclusion d'une partie des jeunes** : soit ils ou elles n'y viennent pas du tout, soit ils et elles y viennent, mais ne s'y retrouvent pas. À cela, deux raisons principales : la première tient au manque de sens du travail réalisé et des thématiques traitées, parfois éloignées de leurs préoccupations liées à leurs conditions ou lieux de vie (et on assiste alors à un phénomène d'auto-exclusion), la seconde tient à un faible sentiment de légitimité et d'un manque supposé de compétences (et on assiste alors à un phénomène d'autoassignation).

Le fait de mobiliser pour un conseil des jeunes déjà engagés par ailleurs, par exemple dans les établissements scolaires, participe à désigner ces derniers comme davantage compétents, ce qui peut renforcer le sentiment des jeunes les plus éloignés des instances de participation de ne pas être à la hauteur. Les ressources économiques, sociales et culturelles, le quartier de résidence, les parcours scolaires influent sur le sentiment de légitimité des jeunes. Cependant, **le caractère parfois trop protocolaire et scolaire ou encore le choix des lieux de réunion prévus pour le conseil de jeunes peuvent agir comme un repoussoir pour certaines qui ont davantage de mal à s'identifier aux institutions sur leur territoire.**

Finalement, pour conclure, les facteurs de la moindre participation des jeunes issus des quartiers ou des classes populaires ne sont pas tant à éclairer du côté des jeunes et de leurs caractéristiques individuelles (certaines s'engageraient moins que d'autres pour des raisons socioéconomiques notamment) que du côté du fonctionnement des conseils des jeunes et de leur mode d'organisation à chaque étape de leur mise en place ou de leur fonctionnement.

Plusieurs facteurs pourraient contribuer à favoriser la mixité dans la mise en œuvre et l'organisation des conseils de jeunes.

■ Faire de la mixité sociale un objectif prioritaire :

- Définir des critères dès le démarrage en termes de composition (une représentativité des différents quartiers de la ville ou du village par exemple).
- Définir un plan d'action pour atteindre les jeunes des quartiers prioritaires, de filières professionnelles, etc.
- Intégrer la diversité des profils comme un critère de réussite du dispositif.

⁹ DiMaggio P., Powell W., 1983. « The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields ». *American Sociological Review*, n° 2, vol. 48, p. 147-60.

- Intégrer la mixité dans la communication lors des campagnes de recrutement.

■ Mettre en œuvre des méthodes de recrutement diversifiées :

- Éviter le seul recours aux jeunes déjà engagés par ailleurs, par exemple comme délégué-es de classe.
- Solliciter une pluralité d'intermédiaires : travailler avec les établissements scolaires et les structures jeunesse, sociales, associatives.
- Diversifier les modalités de recrutement : tirage au sort dans les établissements, candidatures accompagnées, quotas équilibrés.
- Accompagner, former les intermédiaires et les responsables des conseils de jeunes pour éviter les biais de sélection implicites.

■ Co-construire le fonctionnement du conseil et clarifier ses objectifs :

- Promouvoir une méthodologie associant étroitement les jeunes.
- Formuler les objectifs de manière collective dans la conception même du modèle d'organisation du conseil lorsque le conseil n'existe pas encore.
- Mettre en discussion les modalités d'organisation et leurs possibles évolutions dès le démarrage d'un nouveau mandat, lorsque le conseil existe déjà.
- Laisser les jeunes choisir les modes/lieux de travail, les projets et les thèmes.

■ Donner la parole aux jeunes :

- Éviter un fonctionnement trop scolaire ou formel pour ne pas dissuader certain-es jeunes.
- Proposer des formations à la prise de parole en public et un accompagnement ou parrainage pour l'ensemble des jeunes nouvellement élu-es.
- Valoriser leurs apports, reconnaître leurs compétences et leurs vécus.
- Intégrer tout au long du mandat des moments d'évaluations internes, d'échanges sur le fonctionnement du conseil, sur les difficultés rencontrées pour permettre de répondre aux différents besoins exprimés et d'adapter le modèle organisationnel du conseil de jeunes au plus grand nombre et limiter les abandons.

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

MIXITÉ SOCIALE ET CONSEILS DE JEUNES

LES EFFETS DES MODALITÉS D'ORGANISATION SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES

Les conseils de jeunes, instaurés dans de nombreux territoires, ont pour ambition de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication des jeunes dans la vie publique. Toutefois, leur composition demeure marquée par une faible mixité sociale : les jeunes qui y participent présentent majoritairement des profils socialement favorisés.

S'appuyant sur 37 entretiens menés auprès d'élus, d'animateurs, d'intermédiaires et de jeunes, qu'ils soient engagés ou non, cette étude éclaire la manière dont les dispositifs d'accompagnement à l'engagement tendent à sélectionner certains profils au détriment d'autres.

Tout d'abord, un flou persiste quant aux finalités des conseils, souvent conçus comme des espaces visant à « donner la parole aux jeunes », mais sans réelle stratégie de ciblage ou de mobilisation des publics les plus éloignés des institutions. Par ailleurs, les modes de recrutement – fréquemment relayés par les établissements scolaires, les structures socio-éducatives ou les réseaux informels – contribuent à reproduire des biais sociaux. Les intermédiaires (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux) orientent spontanément leurs propositions vers des jeunes déjà identifiés comme « capables » ou engagés dans d'autres espaces. Ce processus de cooptation et de sélection implicite limite considérablement l'accès des jeunes issus des milieux populaires et des quartiers défavorisés.

Enfin, les conditions pratiques de fonctionnement (lieux et nature des réunions, temporalité, charge de travail attendue, moyens alloués) et le faible ancrage dans les préoccupations concrètes des jeunes renforcent ce phénomène d'exclusion. Ces derniers peuvent éprouver un sentiment d'illégitimité ou percevoir une distance culturelle et symbolique qui freine leur engagement.

En définitive, cette étude interroge l'idée d'un désengagement des jeunes attribué à leurs caractéristiques individuelles. Elle montre que ce sont les modalités d'organisation et les logiques implicites des conseils de jeunes qui contribuent à reproduire les inégalités d'accès. Pour promouvoir une réelle mixité, il importe de repenser les objectifs, les pratiques de recrutement et les modes de fonctionnement de ces instances.